



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 18 décembre 2018 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil - Mairie de Jarnioux

Présents :

M. AUJOGUE Yvan, M. BOLAC Jean-Christophe, M. BOST Joël Pierre, M. BOUET Xavier, Mme CHAPPELAND Dominique Alice Marie, M. DE CHALENDAR Yves, Mme DESSAINTJEAN Agnès, M. DURAND Brice Jacques, M. GOUTTENOIRE Bruno, M. LE GOFF Dominique, Mme PEROTTI Eliane Anne Marie, Mme PRISSET Bénédicte Lucienne, Mme TUM Audrey

Procuration(s) :

Mme VIDAL Nathalie Maria Christine donne pouvoir à M. BOLAC Jean-Christophe

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. MARTINEZ Daniel Antoine Roger, Mme VIDAL Nathalie Maria Christine

Secrétaire de séance : M. BOST Joël Pierre

Président de séance : M. DE CHALENDAR Yves

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 13 novembre 2018.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Création des Budgets de la commune Porte des Pierres Dorées

Suite à l'arrêté préfectoral n° 69-2018-09-28-001 du 28 septembre 2018 relatif à la création de la commune nouvelle de Porte des Pierres Dorées à compter du 1^{er} janvier 2019, la trésorerie de Chazay d'Azergues, dont nous dépendrons à partir du 1^{er} janvier 2019, demande que le Conseil Municipal autorise la création de 3 budgets pour la nouvelle commune :

- budget de la commune Porte des Pierres Dorées
- budget du CCAS
- budget du Pôle de la Bascule

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- créer les budgets visés ci-dessous :

- budget de la commune Porte des Pierres Dorées n° 61000
- budget du CCAS n° 61100
- budget du Pôle de la Bascule n° 61200

- charger Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Tarifs de la garderie périscolaire et mise en place d'une grille tarifaire

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DESSAINTJEAN, adjointe aux Affaires Scolaires.

Cette dernière informe que compte tenu de la fusion avec la commune de Porte des Pierres Dorées au 1er janvier 2019, il convient d'harmoniser les tarifs de la garderie périscolaire et le règlement intérieur. De ce fait, le tarif de la garderie périscolaire sera calculé à l'heure et non plus à la demi heure.

Pour rappel, le tarif de la garderie périscolaire de Jarnioux est de 1 euro la demi heure contre 1 euro l'heure à Porte des Pierres Dorées (pour un quotient CAF de 0 à 500).

De plus, afin d'être en conformité avec les demandes de la CAF, il est nécessaire d'adapter nos tarifs selon une grille tarifaire introduisant le quotient familial pour l'accueil pré et post scolaire.

La grille tarifaire utilisée sur la commune de Porte des Pierres Dorées est la suivante :

Quotient CAF	Tarif à l'heure
0 à 500	1.00 €
501 à 1000	1.25 €
1001 et +	1.50 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

- d'approuver la grille tarifaire introduisant le quotient familial ci dessous :

Quotient CAF	Tarif à l'heure
0 à 500	1.00 €
501 à 1000	1.25 €
1001 et +	1.50 €

- Précisent que cette grille sera applicable à compter du 24 décembre 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Tarif spectacle "c'est mieux d'être deux"

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LE GOFF, référent à la Commission Culture.

Ce dernier informe que le spectacle "C'est mieux d'être deux" aura lieu le 22 décembre 2018 à 20h30 à la salle des fêtes de Jarnioux.

Ce spectacle de clowns sur le thème de la solitude au sein du couple est tout public mais déconseillé aux enfants de moins de 10 ans.

Il propose un tarif unique de 7 euros par personne.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'adopter le tarif unique de 7 euros par personne.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Informations diverses

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, nous serons membres de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées. Deux modifications concernant la collecte des déchets vont avoir lieu.

- o **La collecte des ordures ménagères aura lieu le JEUDI**
- o **La collecte des emballages légers aura lieu le MERCREDI des semaines impaires.**
Un calendrier a été distribué dans chaque boîte aux lettres.

Il convient de rappeler qu'un bac jaune individuel et numéroté sera distribué gratuitement contre signature à chaque foyer.

Les modalités de mise à disposition sont en cours de finalisation.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les colonnes, destinées aux emballages légers, situées sur les points de collecte seront enlevées courant du mois de janvier 2019. Elles seront conservées pour le papier et le verre.

Monsieur le Maire informe que les membres du jury du Comité National de Labellisation et d'Evaluation de l'Association Nationale Notre Village nous ont décerné le label « Notre Village Terre d'Avenir » pour 3 ans avec une « hirondelle » récompensant la qualité de l'Agenda 21 de notre commune.

Bien que se réjouissant de cette nouvelle, il tient à préciser que le Conseil d'Administration de l'association Notre Village, réuni le 6 décembre dernier, a décidé de supprimer pour des raisons budgétaires, le poste de Madame PELLEGRIN, chargée de l'antenne nord-est.

Monsieur le Maire indique que plusieurs communes ont réagi et se sont élevées contre cette décision.

Il fait part notamment du courrier de Monsieur BLANCHET, premier Adjoint de Pommiers et membre du Conseil d'Administration Notre Village. Ce dernier relate que les propos qui ont été exprimés lors de la réunion du 6 novembre 2018 à Pommiers, ont été « effacés, supprimés comme si la rencontre n'avait jamais eu lieu ». Il informe également qu'il donnera sa démission en tant que membres du Conseil d'Administration dans les prochains jours.

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre aura lieu afin de réfléchir sur la poursuite ou non de notre engagement avec l'Association Notre Village.

Fin de la séance à 21h30

Fait à JARNIOUX
Le 21 décembre 2018
Le Maire,

